

Mercredi 17 août 2016 à 20h

PRESENTS : Mesdames BAXTER, BEURNE, DELVORDRE, MOLLIS, REVEL, TAVERA. Messieurs GARREC, BARDOC, DARBELET, DELVORDRE, GALZY, PALAY, PERRIER

ABSENTE EXCUSES: Mme BATENS

ABSENTS excusés ayant donné procuration: M BOTTANI à M GALZY

Secrétaire de séance : Etienne Baxter

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

La séance est ouverte à 20h.

M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance

Approbation du Procès-verbal du 22 juin : 4 contre

Et signatures des délibérations.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour.

Marché maîtrise d'œuvre travaux STEP

Monsieur le Maire rappelle les conclusions du schéma directeur des eaux usées, concernant l'assainissement des eaux usées de la Commune, avec la nécessité de prévoir la construction d'une nouvelle station d'épuration ainsi que la mise en œuvre de réseaux de transport.

Pour la mise en œuvre de ce programme, Monsieur le Maire précise la nécessité de désigner un maître d'œuvre. Pour cette procédure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à AF Conseil de Nîmes.

Monsieur le Maire précise le déroulement de la consultation du maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée. Quatre offres ont été reçues, à savoir celles des bureaux Oteis, Inframed, Alizé et Cereg.

Sur la base des critères prévus au règlement de la consultation, c'est l'offre d'OTEIS qui a été classée première, avec une offre financière globale de 80 975 € HT.

Vote : unanimité

Marché repas cantine scolaire

Suite au mécontentement envers l'ancien prestataire API (problème de goût, de repas variés, de comptabilité...), la municipalité a décidé de changer de prestataire. Pour ce faire, un marché a été lancé avec la commune de Domazan. Ce marché commencera dès la rentrée, à savoir le 1^{er} septembre. Il est ici précisé que le pain bio sera fourni par la Boulangerie Bernaud comme auparavant. Un contrat sera établi entre la boulangerie et la municipalité.

L'offre correspond à un élément bio par jour et un repas tout bio par semaine.

Le Conseil après lecture du rapport de la Commission d'Appel d'offres, constituée des membres de Domazan et de Collias, choisit de garder l'offre après négociation de la société ANSAMBLE qui a su répondre avec pertinence au DCE, en particulier à la possibilité de pouvoir bénéficier de l'option d'achat du matériel avec un amortissement sur 5 ans, option non explicitement proposée par l'autre société.

Il est souligné la rigueur dans la candidature et de l'offre de la société ANSAMBLE qui confirme l'avis de la Commission sur les qualités présumées du prestataire, avis suite à la rencontre de la société lors de la dégustation.

Lot	Désignation	Entreprise	Offre choisie	Offre HT après négo	Note Prix (sur 40)	Note Technique (sur 60)	Note globale / 10
2	Fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune de Collias	ANSAMBLE	Variante 3	2.95€	38	50	8.8

Vote : 3 abstentions

Subventions exceptionnelles associations

Il a été décidé d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations organisant des manifestations gratuites sur plusieurs jours :

- ✓ Une subvention de **1000 €uros** à l'association « Un projet pour Collias » pour l'organisation du festival Mégal'eau.
- ✓ Une subvention de **1000 €uros** au profit du Comité des fêtes, pour l'organisation de la fête votive.
- ✓ Une subvention de **300 €uros** au profit de l'APE (Association des Parents d'Elève), pour l'organisation du carnaval de Collias.
- ✓ Une subvention de **500 €uros** au profit de l'association « Porte à Porte », pour l'organisation du festival « porte à porte ».

Monsieur le Maire précise que, dorénavant, pour obtenir une subvention exceptionnelle, les associations devront, entre autres, présenter un véritable dossier explicitant notamment leur projet, le budget prévisionnel et devront s'engager à mettre le logo de la Mairie dans leur communication...

Vote : 4 abstentions et 1 qui ne prend pas part au vote (M Perrier)

Questions diverses/ Informations

PAPPH

La subvention demandée pour le PAPPH a été obtenue pour un montant de 15 000€ HT correspondant à du matériel pour le désherbage, des formations, une sensibilisation des enfants de l'école... Cette subvention correspond à 80% de l'investissement envisagé.

Monsieur Palay répond qu'à partir de 2018 le zéro phyto va être obligatoire.

RH

Madame Coeffard est de nouveau en arrêt suite au refus du médecin du centre de Gestion de sa reprise prévue au 31 juillet dernier. C'est donc Madame Vanessa Carrasco qui l'avait déjà remplacée qui a vu son contrat renouvelé pour le mois de septembre.

Emile Pontous est également toujours en arrêt. Il était remplacé pour un mois par Melle Sindy Gard dont le contrat a été renouvelé pour un mois supplémentaire.

Suite au départ volontaire de Madame Cazaly qui s'occupait de la cantine et du ménage, elle a été remplacée par Madame Patricia Lombard à compter du 1^{er} septembre prochain.

Les gens du voyage :

Ils se sont présentés en Mairie et Madame Mollis les a réorientés vers Marguerittes et Uzès, où il y a des aires appropriées. Ils semblent l'avoir entendue puisqu'ils ne se sont pas installés. Monsieur le Maire tient à souligner également qu'il y avait des rochers au stade pour les dissuader de s'installer.

Subventions du Conseil Départemental :

Monsieur Palay explique qu'il y a de moins en moins d'argent et que les critères d'obtention des subventions ont changé. Il n'est plus possible d'obtenir des subventions pour plusieurs projets en même temps, ce qui va ralentir et compliquer les projets communaux. Pour le moment, la première tranche de la DETR pour l'école a été accordée. Pour la STEP, la commune devrait également être subventionnée. Mais il faudra attendre la fin de ces projets pour pouvoir demander une subvention pour la RD3, ce qui va reculer le projet dans le temps.

Par ailleurs, les taux d'emprunts étant faibles, cela reste toujours propice à l'investissement. De plus, les comptes communaux ont été remis à plats et des biens communaux vont être vendus.

Ecole :

Concernant la réhabilitation de l'école, le cabinet d'architecte, qui comprend des professionnels spécialisés notamment des acousticiens, des économistes, des spécialistes des chantiers en site occupé va présenter un pré-projet début septembre et continuer la concertation déjà commencée avec le personnel de l'école, le directeur de l'école, les parents d'élèves...

Question de l'opposition

Nouveau camping à l'Alzon

Monsieur Perrier ne trouve pas normal qu'il y ait un camping sauvage au bord de l'Alzon. Monsieur Perrier précise qu'au Grès il y a eu 3 cambriolages, et se demande si cela ne vient pas de ces campeurs... De plus, il n'y a aucune hygiène... Monsieur le Maire ne trouve pas ça plus sale que les berges du Gardon et n'ayant pas eu de remontée de plaintes des voisins proches n'y voit rien à redire. Il précise toutefois que cela n'a rien à voir avec un camping : aucune tente ou caravane n'y étant présents. Monsieur Perrier s'étonne qu'on puisse camper si facilement au bord de l'Alzon.

Lettre d'un habitant de Collias concernant les berges du Gardon

Monsieur Perrier demande la position du Maire sur le courrier d'un administré se plaignant de l'apparition de vêtements appelant au prosélytisme de la religion musulmane et lui demandant de faire un arrêté municipal interdisant ce type de vêtement sur les bords du Gardon. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'en a aucune et qu'il est hors de question de surveiller si des femmes en burka, des carmélites ou des juifs pratiquants coiffés de kipa viennent sur les berges sans compter ceux qui n'ont aucun vêtement. Il ne souhaite pas rentrer dans ce genre de considération.

Question du public :

Madame Goudet demande si l'ancienne poste peut être utilisée par d'autres associations. Il semblerait que ce soit le nouveau local de l'atelier culturel. Madame Mollis explique que le local des archives était prêté à l'atelier culturel à titre provisoire et au vu des réorganisations des archives, la Mairie a accordé à titre provisoire le local de l'ancienne poste. Madame Goudet demande si toutes les associations peuvent en faire la demande. Madame Mollis et Monsieur le Maire lui répondent que oui, mais qu'il faut justifier du besoin d'un local, d'un volume à stocker...

Monsieur Brau explique que la commune a une parcelle rue traversière qui n'est pas entretenue et où il y a beaucoup d'herbes et demande à ce qu'elle le soit. Monsieur le Maire répond favorablement à sa demande.

Monsieur Bardoc soulève la problématique des moustiques et des piscines qui sont laissées avec de l'eau sale qui grouille de moustiques et larves. Monsieur Palay précise que la campagne de « démoustication » qui a été faite, l'a été par mesure de sécurité suite à des suspicions de contractions de zika, de la dengue ou du chikungunya par un résident.

Monsieur Bardoc demande s'il y a une solution pour les piscines. Monsieur le Maire demande à Monsieur Bardoc de lui transmettre les adresses des piscines concernées.

La séance est levée à 21h25.